

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

**2019 DASES 95** Approbation d'une convention de reconnaissance mutuelle des évaluations de l'autonomie des personnes âgées avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

**Mme Galla BRIDIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu l'article L.113-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'approbation d'une convention de reconnaissance mutuelle des évaluations de l'autonomie des personnes âgées avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Il est approuvé la signature d'une convention de reconnaissance mutuelle des évaluations de l'autonomie des personnes âgées avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**